

N°7 – 18 NOVEMBRE 2022



CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY

27.10.2022
27.02.2023



Réseau
Sortir du nucléaire

Le Réseau "Sortir du nucléaire" fédère des organisations locales et nationales unies autour de sa charte pour une décision politique de sortie du nucléaire et de transition vers le 100 % renouvelable. Financé par ses sympathisant-es et groupes membres, il est indépendant des pouvoirs publics et groupes industriels. Information, soutien aux mobilisations, plaidoyer, action en justice et veille sont ses modes d'action.

Contact : Réseau "Sortir du nucléaire"

9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 4
T +33 4 78 28 29 22
Site Internet :
<https://www.sortirdunucleaire.org/>
contact@sortirdunucleaire.org

Le point de vue du Réseau "Sortir du nucléaire"

EN BREF.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" exprime sa ferme opposition au projet de construction de deux réacteurs EPR 2 à Penly et au programme de relance du nucléaire dans lequel celui-ci s'inscrit.

Plusieurs scénarios le démontrent : la construction de nouveaux réacteurs n'est pas nécessaire pour assurer notre approvisionnement électrique tout en respectant nos objectifs climatiques. Pourtant, EDF et le gouvernement assument une relance « à marche forcée » du nucléaire, présentée comme incontournable. Antidémocratique, ce projet s'inscrit dans une logique de fait accompli, comme en témoignent les opérations déjà engagées par l'exploitant. Cette relance constitue un projet coûteux, financé en grande partie par l'argent public. Dangereux et polluant, il entraînerait de lourds impacts dans la durée, qu'il s'agisse de la gestion des déchets ou du risque d'accident.

En outre, de nouvelles constructions à Penly et ailleurs ne représenteraient en aucun cas une réponse aux enjeux actuels, qui exigent d'agir dès maintenant et très rapidement. Lents à développer, sujets aux retards, de nouveaux réacteurs constitueraient un leurre d'un point de vue énergétique et climatique, qui ne ferait que retarder la mise en oeuvre de vraies mesures d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, options bien plus appropriées pour atteindre nos objectifs climatiques.



À PENLY ET AILLEURS, NON À LA RELANCE DU NUCLÉAIRE !

Une relance « à marche forcée » antidémocratique

Définir le modèle énergétique des décennies à venir est un choix de société qui devrait revenir aux citoyen·nes. Différents scénarios (négaWatt, RTE, ADEME...) l'attestent : une France sobre et 100 % renouvelable est possible et relancer le nucléaire n'est pas un passage obligé pour atteindre nos objectifs énergétiques et climatiques. Pourtant, le gouvernement n'envisage pas d'alternative à la construction de nouveaux réacteurs.

Le 10 février 2022, Emmanuel Macron a annoncé la construction de 6 réacteurs de type EPR2 à Penly, Gravelines et au Bugey ou au Tricastin, et potentiellement 8 autres. Il n'a pas exprimé ainsi une « intention » censée être discutée, mais officialisé un projet préparé depuis des années sur lequel il n'entend pas revenir. Dès septembre 2019(1), le gouvernement avait transmis une feuille de route pour la construction de 6 réacteurs à EDF, qui avait alors publié des appels d'offres. Dès 2020 au moins, EDF et le gouvernement ont convenu que le projet serait financé en très grande partie par l'argent public. Le lancement de la fabrication de certaines pièces a été demandé par EDF dès 2021 au moins.

Non content de placer les citoyen·nes devant le fait accompli, Emmanuel Macron assume « un déploiement à marche forcée d'une stratégie nucléaire »(2). Un projet de loi est censé accélérer les démarches pour la construction de nouveaux réacteurs, quitte à raboter le droit de l'environnement. Précédant ce débat public, le gouvernement a lancé une « concertation nationale sur le mix énergétique » qui propose uniquement de prioriser les conditions de la relance du nucléaire, sans possibilité de s'y opposer.

Certes, la CPDP l'a rappelé au gouvernement : il n'a légalement pas le droit de décider seul de ces constructions, ce choix revenant aux parlementaires (voire, à notre avis, à la population). Mais s'en soucie-t-il vraiment, alors que ce débat et même le vote de la loi de programmation énergétique semblent n'être pour lui qu'une simple formalité ?

Et comment ce débat permettra-t-il une information correcte du public et des parlementaires, au regard des biais du dossier du maître d'ouvrage, qui, occultant la diversité des scénarios énergétiques, présente la construction de nouveaux réacteurs comme

seul choix rationnel possible ? Au regard de l'ampleur des enjeux et des implications lourdes dans le temps long et pour les pays riverains (gestion des déchets radioactifs, conséquences d'un éventuel accident, rejets radioactifs dans la Manche) ?

Nous nous trouvons face à une violation des textes qui constituent le fondement juridique de ce débat, à savoir la convention d'Aarhus et l'article 7 de la Charte de l'environnement qui en découle, qui dispose que *"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement."*

Le fiasco de l'EPR de Flamanville doit servir de leçon

Initialement, la France ne devait lancer aucun nouveau projet nucléaire avant l'entrée en service du réacteur EPR de Flamanville. Censé permettre à la filière nucléaire d'entretenir et démontrer son savoir-faire, ce chantier n'est toujours pas achevé fin 2022. Démarré en 2007, il accuse désormais 11 ans de retard, un coût quasiment multiplié par 6 (19,1 milliards d'euros selon la Cour des Comptes contre 3,3 à l'origine) et une longue liste de malfaçons. Béton mal coulé, ferrailage de mauvaise qualité, cuve fabriquée hors des règles de l'art et ne présentant pas les caractéristiques initialement requises, soudures mal réalisées sur des tuyauteries essentielles nécessitant de lourdes réparations, équipements indûment déclarés conformes... Des négligences graves ont été commises lors de la fabrication de pièces pourtant censées présenter un niveau de qualité rendant leur rupture impossible.

Les constats de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) laissent apparaître un manque systémique de rigueur, de compétence professionnelle et de surveillance, que ce soit sur le chantier ou dans les usines d'où proviennent les composants, où des scandales de fraude et de falsification de dossiers ont été

découverts. Les autres réacteurs EPR en construction dans le monde, en Finlande, en Chine ou en Grande-Bretagne ont également tous connu des retards et malfaçons.

L'EPR 2, modèle « optimisé » qui n'existe que sur le papier, ne doit pas faire illusion. Supposer que les leçons de ces échecs à répétition auraient été tirées et que la filière nucléaire française peut construire 6, voire 14 nouveaux réacteurs sans retard, surcoût ni malfaçon relève de l'incantation. Une inspection menée le 21 juin 2022 à l'usine Framatome du Creusot indique pudiquement que la culture de sûreté y reste à « *maintenir et consolider* ».

Minée par la perte de compétences, lourdement endettée, la filière nucléaire française ne pourra pas à la fois engager un programme de construction de nouveaux réacteurs, réaliser des travaux lourds, coûteux et inédits pour prolonger le fonctionnement de centrales vieillissantes et assurer un entretien correct de l'ensemble du parc, par ailleurs en grande partie miné par un phénomène de corrosion imprévu. Pour l'ASN, il faudrait un « Plan Marshall » pour que la filière atteigne le niveau de compétence requis pour relever ce défi. Dans ce contexte, la sûreté nucléaire risque d'être la variable d'ajustement.

Une perte de temps et de ressources dans la lutte contre le changement climatique

Le 6ème rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) insiste sur la nécessité d'options financièrement accessibles et rapides à déployer pour réduire nos émissions. Si les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont adaptées pour relever ce défi, le rythme lent de construction d'un réacteur nucléaire est incompatible avec l'urgence climatique. La moitié des chantiers de réacteurs dans le monde connaissent d'ailleurs des retards.

Le gouvernement postule que de nouveaux réacteurs pourraient être opérationnels dès 2037, voire 2035 (avec un temps de construction inférieur à celui des EPR chinois, irréaliste au regard de l'expérience de Flamanville et de l'état de la filière nucléaire). Or en octobre 2021, un rapport interne du gouvernement français, fuité par le média Contexte (3), indiquait 2040 comme échéance minimale, voire 2043 ou même 2045 dans un scénario dégradé, au vu des enjeux de préparation de la filière et de l'effort d'ingénierie restant à produire pour ce nouveau modèle sans prototype.

Une politique énergétique misant sur la disponibilité supposée de ces réacteurs en 2035 revient à mettre en péril nos objectifs climatiques. EDF devra-t-elle alors recourir aux énergies fossiles pour pallier l'absence de leur électricité « bas-carbone », faute d'investissement suffisant dans les économies d'énergie et les renouvelables ?

Estimé à 51,7 milliards d'euros, le programme de 6 nouveaux réacteurs « EPR2 » serait financé en grande partie par l'État, au détriment du soutien à d'autres options plus rapides à développer. En 2006, le bureau d'étude « Les 7 vents du Cotentin » avait calculé que les 3,3 milliards d'€ alors estimés pour l'EPR de Flamanville, consacrés aux économies d'énergie et aux renouvelables, auraient permis de répondre encore mieux aux besoins énergétiques de la région tout en créant 15 fois plus d'emplois. Aujourd'hui, ces réductions d'émissions et cette couverture des besoins seraient déjà effectives. En revanche, 16 ans après, le coût de construction de l'EPR a explosé et il n'en est encore sorti aucun MWh d'électricité « bas-carbone » - dont le coût de production, évalué par la Cour des Comptes entre 110 et 120 €, serait le double de celui indiqué dans des appels d'offre récents pour les énergies renouvelables.

Relancer le nucléaire, c'est accroître les pollutions et les risques

De nouveaux réacteurs à Penly représenteraient des décennies supplémentaires de pollution générée par les mines d'uranium, de rejets radioactifs dans la Manche (en violation de la convention OSPAR qui vise l'absence de rejets radioactifs en 2050) et dans l'air, de production de déchets radioactifs ingérables qui resteront dangereux sur des durées supérieures à celles des civilisations humaines... Cela signifie l'extension du projet Cigéo d'enfouissement de déchets radioactifs à Bure, qui présente d'importantes lacunes en termes de sûreté.



La construction d'autres réacteurs sur des fleuves accroîtrait les tensions sur la ressource en eau et perpétueraient des rejets thermiques qui malmènent une biodiversité aquatique déjà éprouvée.

De nouveaux réacteurs feraient perdurer des décennies supplémentaires le risque d'un accident nucléaire dont les conséquences perdureraient sur des siècles et qui pourrait toucher des régions entières, voire les pays riverains. Ce risque est reconnu par les autorités, qui ont chiffré ses coûts potentiels et élaboré un programme de « gestion post-accidentelle ». L'accroissement des tensions géopolitiques, en outre, amplifie dangereusement la menace pour la sécurité. On ne peut écarter le risque terroriste, ni celui d'une frappe volontaire ou involontaire dans le cadre d'un conflit armé, comme le montre la situation périlleuse de la centrale ukrainienne de Zaporijjia.

Enfin, alors que des études récentes indiquent que la France se dirige vers un réchauffement de 3,8°C aux impacts catastrophiques, la résistance des installations nucléaires à des phénomènes climatiques extrêmes plus violents qu'initialement prévu interroge. Les éléments fournis par EDF ne permettent pas d'affirmer que la centrale de Penly, construite sur un polder, pourrait fonctionner en toute sûreté dans un scénario de tempête conjuguée à une forte montée des eaux ; pire encore pour celle de Gravelines, censée accueillir deux EPR2 et qui deviendrait un site offshore.

CONCLUSION

L'expérience désastreuse du chantier de Flamanville et des autres EPR dans le monde doit servir de leçon : la filière nucléaire française, dont l'état inquiète l'ASN, ne dispose ni des compétences ni de la rigueur nécessaire pour construire six nouveaux réacteurs sans retards, surcoûts ni malfaçons, a fortiori s'agissant d'un nouveau modèle qui n'existe que sur le papier.

Ces projets ne représentent pas seulement une menace pour la sûreté. Tabler sur la disponibilité hypothétique, à l'horizon 2035, de nouveaux réacteurs aux chantiers longs et vulnérables aux aléas, constitue une impasse. Miser sur le nucléaire représente donc un gaspillage inadmissible de temps et de ressources dans la course contre la montre pour la réduction de nos émissions, alors que plusieurs scénarios (RTE, ADEME, négaWatt...) montrent au contraire que nos objectifs climatiques peuvent être atteints sans nouveaux réacteurs.

Dans un monde marqué par des menaces climatiques et géopolitiques croissantes, l'urgence devrait être d'accélérer la transition vers un système énergétique résilient, sûr, sobre, décentralisé et 100 % renouvelable. Pas de faire perdurer une technologie complexe, polluante et dangereuse !

Notes de bas de page

(1)
https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/10/14/nucleaire-comment-le-gouvernement-travaille-en-cetimini-a-la-construction-de-six-nouveaux-epr_6015478_3234.html

(2) Discours de St Nazaire, 22 septembre 2022

(3)
https://www.contexte.com/article/energie/info-contexte-nucleaire-pas-encore-lances-les-futurs-epr-deja-en-retard-et-plus-chers_140631.html?

